

Strasbourg, 6 avril 2020

GEC (2020) Bureau 1

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
réunion du Bureau
Vendredi 3 avril 2020

Rapport

1. Informations communiquées par des membres du Secrétariat et du Bureau

Le Président, Charles Ramsden (Royaume-Uni), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux deux autres membres du Bureau, Andreia Lourenço Marques (Portugal) et Ljiljana Loncar (Serbie), ainsi qu'au Secrétariat.

Daniele Cangemi informe les membres des procédures qui sont en place au Conseil de l'Europe durant la crise du COVID-19 pour assurer la poursuite des activités. Il informe aussi les membres que la réunion du Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) du Comité des Ministres prévue le 7 avril 2020 est maintenue et que les décisions seront prises selon une procédure écrite. À l'ordre du jour de la réunion du GR-H figurent le rapport annuel 2019 de la GEC sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le rapport de la 16^e réunion de la GEC.

Le Président exprime des doutes sur la possibilité de tenir la prochaine réunion de la GEC les 27, 28 et 29 mai 2020. Le Bureau convient d'attendre le 15 avril 2020 pour prendre une décision sur les dates de la prochaine réunion ; l'on en saura alors peut-être un peu plus sur les futures conditions de travail et de déplacement en Europe. Si nécessaire, le Secrétariat réfléchira à d'autres dates possibles.

- *Le Bureau convient de reconsidérer les dates de la prochaine réunion de la GEC, compte tenu de la crise du COVID-19, et de décider le 15 avril 2020 de maintenir les dates prévues ou de reporter la réunion.*

2. Méthodes de travail du Bureau ([Résolution concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#) et [mandat de la GEC](#))

Le Président invite le Secrétariat à donner des informations aux membres sur les méthodes de travail appliquées dans d'autres comités et sur la manière d'utiliser au mieux le Bureau. Daniele Cangemi explique que le rôle principal d'un bureau est de préparer les réunions plénières d'un comité et de diriger ses travaux. Les bureaux varient beaucoup quant à leur composition ; certains comptent jusqu'à sept membres, alors que d'autres, comme celui de la GEC, n'en ont que trois. Le

bureau peut être utile pour les comités qui ne se réunissent qu'une fois par an, et pour prendre des décisions sur des points qui ne peuvent pas attendre la réunion plénière (par exemple, des observations sur une recommandation de l'APCE). Le Président indique recevoir parfois des documents à examiner et suggère que cette pratique se poursuive au sein du Bureau.

Le Bureau

- *décide de privilégier la souplesse et le pragmatisme en ce qui concerne ses méthodes de travail ;*
- *examinera les documents de travail importants et le projet d'ordre du jour des réunions de la GEC ;*
- *décide de se réunir au début de la première matinée de la prochaine réunion de la GEC et de voir à ce moment-là comment procéder pour ses réunions suivantes.*

3. Projet de programme de travail 2020-2021

Le Bureau examine le projet de programme de travail pour 2020-2021 (GEC(2020)1) et décide de le réviser pour y intégrer des activités rendues nécessaires par la crise du COVID-19, ainsi que d'éventuelles activités liées au Forum Génération Égalité organisé par ONU Femmes.

- *Le Bureau révisera le projet de programme de travail 2020-2021 en vue de le présenter aux membres de la GEC lors de sa prochaine réunion.*

4. Propositions de discussions thématiques

Le Bureau examine les propositions de discussions thématiques soumises par les membres de la GEC et décide que ces propositions peuvent être inscrites à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC, dans l'ordre de priorité suivant :

Discussions thématiques

1. Le COVID-19,
2. la santé et les droits sexuels et reproductifs (Serbie),
3. le changement climatique du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes (Espagne).

Exposés

1. Présentation du Code de droits des femmes, par l'association Fem&law (Belgique),
2. présentation du projet consacré à la lutte contre la cyberviolence à l'égard des femmes (Slovénie),
3. le 30^e anniversaire de la révolution non violente de velours (République slovaque).

Points pour information

1. Beijing +25 (France, Islande) ;
 2. déterminer comment et qui informer des résultats des débats lors des réunions de la GEC (Slovénie).
- *Le Bureau décide que ces questions devraient être inscrites en priorité à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC ; il laisse au Secrétariat le soin de décider combien de propositions peuvent être retenues, en fonction du temps disponible.*

5. Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)

Le Secrétariat informe le Bureau que ce point est inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la GEC dans le but de recevoir des orientations de la part de l'ensemble des membres avant la réunion du GEC-MIG. Il est prévu de tenir une discussion ouverte sur les attentes vis à vis du comité de rédaction et sur les axes prioritaires de ses discussions concernant le projet de recommandation. Le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugié-e-s sera invité à un échange de vues avec la GEC. Le Secrétariat ajoute qu'une fiche d'information sur les femmes et les filles migrantes a été élaborée sur la base des discussions précédentes de la GEC et qu'elle pourrait servir de point de départ pour approfondir la réflexion. Il est proposé d'appliquer les mêmes méthodes de travail que le comité de rédaction ayant élaboré la recommandation sur le sexisme. Le Président fait remarquer que ce qui distingue principalement les deux comités de rédaction, c'est qu'il existe déjà une [recommandation du Conseil de l'Europe concernant les femmes migrantes](#), dont le GEC-MIG peut aussi s'inspirer. Le Président demande que cette recommandation soit mise à la disposition des membres de la GEC pour qu'ils puissent en discuter. Le Bureau reconnaît que la question est très sensible dans de nombreux États membres et que des spécialistes de la question doivent être associés à l'élaboration de la recommandation. Tout en notant que la participation d'expertes et d'experts est nécessaire, le Président fait remarquer qu'il importe aussi de maintenir un lien fort avec la GEC.

- *Le Bureau décide de tenir un débat de fond sur les attentes vis-à-vis du GEC-MIG et les priorités et se réjouit d'avoir un échange de vues avec le Représentant spécial de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugié-e-s lors de la prochaine réunion de la GEC.*

6. COVID-19 – impact de la crise sur les femmes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes – travaux de la GEC

Le Président remercie la vice-présidente Andreia Lourenço Marques d'avoir proposé que les États membres soient invités à expliquer quelles mesures ils mettent en place pour protéger les femmes victimes de violences durant la crise du COVID-19. Le Secrétariat a élaboré une compilation qui contient toutes les réponses, ainsi que des informations reçues par les collègues de la Division de la violence à l'égard des femmes ; de plus, cette compilation présente les actions entreprises par le Conseil de l'Europe et par d'autres organisations internationales, ainsi que par la société civile. Le Secrétariat indique au Bureau être en train de réfléchir aux moyens de rendre ces informations publiques en créant une page internet et aux moyens d'étendre la portée des informations fournies par les États membres pour englober des domaines comme la santé sexuelle et les droits reproductifs, l'impact sur l'emploi des femmes et les pertes d'emploi, ou encore le rôle des femmes dans le travail domestique et de soins non rémunéré. Le Secrétariat propose d'envoyer une nouvelle demande « officielle » à la GEC, ainsi qu'aux membres du Comité des Parties à la Convention d'Istanbul, pour les inviter à donner des informations complémentaires et à autoriser la publication des informations déjà reçues.

Le Bureau

- *charge le Secrétariat de demander aux membres de la GEC l'autorisation de publier les informations qu'ils ont déjà fournies sur le COVID-19 et sur les mesures prises dans les États membres, et de donner aux membres la possibilité de compléter ou de modifier le texte qu'elles et ils ont soumis ;*
- *décide qu'une demande officielle sera envoyée aux membres de la GEC et au Comité des Parties à la Convention d'Istanbul pour les inviter à donner davantage d'informations sur différents aspects de la crise du COVID-19 en lien avec l'égalité de genre et les droits des femmes.*

7. 17^e réunion de la Commission pour l'égalité de genre

Le Bureau décide que le projet d'ordre du jour de la GEC tiendra compte des points examinés lors de sa réunion.

- *Le Bureau charge le Secrétariat de réviser le projet d'ordre du jour de la GEC pour tenir compte de ses discussions et de la décision de revoir les dates de la prochaine réunion le 15 avril 2020.*

8. Dates des prochaines réunions

Le Secrétariat informe les membres que les autorités grecques ont invité la GEC à tenir sa 18^e réunion à Athènes (Grèce) en octobre, dans le cadre de la présidence grecque du Comité des Ministres. Elles proposent que se tienne un débat thématique/une table ronde d'une demi-journée (le 14 octobre) sur les mécanismes nationaux/institutionnels consacrés à l'égalité de genre, sur leur potentiel et sur leur futur rôle ; sur les défis que représente la crise du COVID pour le fonctionnement de ces mécanismes ; et sur la gestion des conséquences sociales du COVID-19 pour les structures de lutte contre la violence fondée sur le genre. Cette demi-journée de travaux sera suivie de deux jours de réunion de la GEC (les 15 et 16 octobre). Le Président remercie les autorités grecques de leur invitation et se réjouit de tenir la réunion à Athènes.

- *Le Bureau remercie les autorités grecques de leur invitation à tenir la 18^e réunion de la GEC à Athènes en octobre et approuve les plans tels que présentés par le Secrétariat.*

9. Désignation d'une personne chargée de représenter la GEC auprès du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), ainsi que de son organe subordonné, le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS)

Le Bureau est invité à approuver la désignation d'une personne chargée de représenter la GEC lors des réunions du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et de son organe subordonné, le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS), étant donné que ces réunions pourraient avoir lieu avant la prochaine réunion de la GEC. Le Bureau décide de désigner Alexandra Adriaenssens (Belgique) comme représentante de la GEC auprès de ces deux comités. Le Bureau décide aussi que la priorité sera donnée à la participation d'Alexandra aux réunions de l'ADI/MSI-DIS, tandis que le Secrétariat participera généralement aux réunions du CDADI, à moins que des circonstances particulières ne nécessitent la présence d'Alexandra aux réunions des deux comités.

- *Le Bureau décide qu'Alexandra Adriaenssens (Belgique) représentera la GEC auprès du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et de son organe subordonné, le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS).*

10. Date de la prochaine réunion du Bureau

Le Bureau décide à titre exceptionnel que, le premier jour, la réunion plénière ne commencera qu'à 10 heures pour permettre au Bureau de se réunir en début de matinée.

Participant·es et participants

Charles Ramsden (Président), Andreia Lourenço Marques (Vice-Présidente), Ljiljana Loncar (Vice-Présidente)

Secrétariat

Daniele Cangemi, Cécile Gréboval, Adrienne Looby, Evrydiki Tseliou

COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DE GENRE
Réunion du Bureau

par visioconférence
Vendredi 3 avril 2020

Points pour discussion

1. Informations communiquées par des membres du Secrétariat et du Bureau
2. Méthodes de travail du Bureau ([Résolution concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leur mandat et leurs méthodes de travail](#) et [mandat de la GEC](#))
3. Projet de programme de travail 2020-2021
4. Propositions de discussions thématiques
5. Comité de rédaction sur les femmes migrantes (GEC-MIG)
6. COVID-19 – impact de la crise sur les femmes et sur l'égalité entre les femmes et les hommes – travaux de la GEC
7. 17^e réunion de la Commission pour l'égalité de genre
8. Dates des prochaines réunions
9. Désignation d'une personne chargée de représenter la GEC auprès du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI), ainsi que de son organe subordonné, le Comité d'expert-e-s sur la lutte contre le discours de haine (ADI/MSI-DIS) (mandats joints)
10. Questions diverses
11. Date de la prochaine réunion du Bureau